





LES AIDES FINANCIERES A LA PRATIQUE SPORTIVE EN ILLE-ET-VILAINE

Ces aides financières sont cumulables sous certaines conditions*.

Attention : Tous les clubs ne participent pas aux différents dispositifs, Cf. Rubrique « comment ça marche ».

NOM DU DISPOSITIF	PORTEUR	ECHELON	DESTINATAIRES	QUELLE AIDE FINANCIERE ?	COMMENT CA MARCHE ?	CONTACT	+ D'INFORMATION
PASS'SPORT 	ETAT	National	<ul style="list-style-type: none"> Les enfants de 6 à 17 ans révolus bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS), ou de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) Les jeunes de 16 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) 	<ul style="list-style-type: none"> Allocation de rentrée sportive de 50 euros 	<ul style="list-style-type: none"> Les bénéficiaires du Pass'Sport reçoivent un courrier leur indiquant leur éligibilité Ce document doit être présenté au club *** Carte des clubs participant au dispositif ICI 	illeetvilaine@franceolympique.com	https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/le-pass-sport
COUPON SPORT 	Département 35	Départemental	<ul style="list-style-type: none"> Jeunes de 11 à 15 ans bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (A.R.S) 	<ul style="list-style-type: none"> Pour un coût d'adhésion et de licence compris entre 45€ et 90 €, le jeune a droit à un coupon sport de 20 €. Si ce coût est supérieur à 91 €, deux coupons sport sont octroyés, soit 40 €. 	<ul style="list-style-type: none"> Lors de l'inscription, vous devez fournir l'attestation d'allocation de rentrée scolaire au club sportif et pièce d'identité du jeune ou livret de famille Vous bénéficierez de la réduction au moment de l'inscription ou après remboursement du club par l'ANCV 	jeunesse.sport@ille-et-vilaine.fr	https://www.ille-et-vilaine.fr/coupon-sport35
CARTE SORTIR ! 	Rennes Métropole	Métropole rennaise	<ul style="list-style-type: none"> Tout individu selon les ressources et la composition du foyer résidant dans les communes de Rennes Métropole listées ICI Etudiants boursiers des échelons 2 à 7 	<p>*ATTENTION : Le calcul des réductions Sortir ! intervient après déduction des aides de l'Etat ou du Département : le « Pass'Sport » et « Coupon Sport ». Puis s'ajoute la déduction du « Coup de Pouce »</p> <ul style="list-style-type: none"> Prise en charge à 50%, 60% ou 70% du coût de la ou des activités pratiquées pendant l'année (selon votre taux de prise en charge, votre aide ne pourra respectivement excéder 75€, 90€ ou 105 € par an et par personne). 	<ul style="list-style-type: none"> Création de la carte KorriGo Services. Prendre contact avec le CCAS de sa commune *** Liste des clubs sportifs partenaires ICI 	Formulaire de contact APRAS : https://www.apras.org/contact/	http://www.sortir-rennesmetropole.fr/
COUP DE POUCE SORTIR ! 	Rennes Métropole	Métropole rennaise	<ul style="list-style-type: none"> Utilisateurs de la carte Sortir ! 	<ul style="list-style-type: none"> En plus de l'aide initiale Sortir ! 20€ ou 30€ de réduction supplémentaire selon l'âge : ➔ 30€ de « Coup de Pouce » seront accordés pour les jeunes jusqu'à 25 ans inclus, et sans conditions d'âge pour les étudiants et pour les jeunes accompagnés par WE KER et éligibles au dispositif Sortir ! ➔ 20€ de « Coup de Pouce » seront accordés pour les personnes de plus de 25 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> Être utilisateur de la carte sortir ! *** Liste des clubs sportifs partenaires ICI 	Formulaire de contact APRAS : https://www.apras.org/contact/	http://www.sortir-rennesmetropole.fr/actualites/pour-la-rentree-coup-de-pouce-sortir